

MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DES SITES METROPOLITAINS DE L'IFREMER

N°261000088

CCTP spécifique au lot 8

Lot n°1 : Manche Mer du Nord
Lot n°2 : La Seyne-sur-Mer
Lot n°3 : Palavas
Lot n°4 : Sète
Lot n°5 : La Tremblade
Lot n°6 : Arcachon
Lot n°7 : Nantes-Bouin
Lot n°8 : Bretagne

Table des matières

1. Glossaire	4
1 Clauses et prescriptions spécifiques	4
1.1 Préambule	4
1.2 Désignation des parties	4
1.3 Présentation des sites du lot (Centre de Bretagne)	4
1.4 Evolution prévisible du périmètre	7
2 Objet du marché	8
2.1 Missions	8
2.2 Surveillance et conduite des installations	8
2.3 Maintenance préventive	8
2.4 Maintenance corrective	9
2.5 Maintenance améliorative	9
2.6 Assistance aux contrôles périodiques obligatoires levée des observations	9
2.7 Accompagnement des travaux et assistance aux réceptions de travaux	9
2.8 Devoir de conseil	9
2.9 Périmètre d'intervention.....	9
3 Niveau de service à atteindre.....	9
3.1 Obligations de résultats – valeurs des objectifs à atteindre	9
3.2 Obligation de moyens	10
4 Prescription du lot technique	13
4.1 Introduction.....	13
4.2 Décomposition en sections techniques.....	13
4.3 Section 01 : CCO – Structure, clos et couvert, second œuvre	13
4.4 Section 02 : CVCP – Chauffage, ventilation, climatisation et plomberie	14
4.5 Section 03 : ELE – Electricité.....	19
4.6 22	
4.7 Section 04 : VRD/ESV – Voiries et réseaux divers, espaces verts	23
4.8 Section 05 : PRO – Process	24
4.9 Section 06 : SPE – Equipements spécifiques.....	26
5 Exécution du marché.....	27
5.1 Horaires et jours ouvrés.....	27

5.2	Horaires d'ouverture	27
5.3	Organisation du titulaire du lot.....	27
5.4	Fournitures et prestations	27
5.5	Personnel du Titulaire du lot.....	28
5.6	Gestion outils informatiques	29
6.1	Procédures d'intervention	29
6.2	Modalités et conditions d'exécution	29
6.3	Accès.....	29
6.4	Conditions particulières.....	30
6.5	Livrables et reporting	30
6.6	Sécurité	31
6.7	Environnement.....	32
6.8	Modalités de prise de marché.....	32
7	Liste des pièces jointes au CCTP	33
8	GMAO de l'Ifremer – spécificité du lot.....	33
	Annexe 1 : inventaire du stock de pièces de rechange	34
	Annexe 2 : implantations du lot	35
	Annexe 3 : présence de personnel Ifremer sur place jour/nuit	35
	Annexe 4 : horaires d'ouverture des sites du lot	36
	Annexe 5 : procédures d'intervention spécifiques	36
	Annexe 6 : PROCEDURE D'EVALUATION DE LA QUALITE DE LA PRESTATION	37
	Annexe 7 : tableau d'inventaire des équipements techniques objet du présent marché.....	37
	Annexe 8 : Périmètre de maintenance	37
	Annexe 9 : GAMMES/PLANS DE MAINTENANCES	37
	Annexe 10 : LOCAUX MIS A DISPOSITION DU TITULAIRE	37
	Annexe 11 : SURFACES DES BATIMENTS DU CENTRE BRETAGNE	37

1. Glossaire

Cf. CCTP commun à tous les lots

1 Clauses et prescriptions spécifiques

1.1 Préambule

Le présent CCTP a pour objectif de regrouper les exigences spécifiques des prestations de maintenance technique opérée par l'entreprise titulaire du lot concerné et devant assurer l'exploitation, la maintenance et la surveillance des installations techniques décrites dans les documents joints.

1.2 Désignation des parties

Cf. CCTP commun à tous les lots

1.3 Présentation des sites du lot (Centre de Bretagne)

Le Centre de Bretagne est réparti en cinq implantations.

- La principale se situe au site de Plouzané (15 hectares, 32 bâtiments)
- Le site expérimental d'Argenton – rattaché à Plouzané- est dédié à l'aquaculture (2 bâtiments).
- La station de Lorient
- La station de Concarneau
- La station de Dinard.

Le centre IFREMER de Plouzané intègre également le bâtiment de l'IPEV dont l'intégration au sein de l'IFREMER est prévue début 2027. Le bâtiment IPEV et ses équipements techniques est donc à intégrer au présent marché. Les équipements du bâtiment sont intégrés à l'inventaire en annexe 7.

Concernant la station de Concarneau, une nouvelle implantation devrait aboutir en septembre 2027 au sein de la criée de Concarneau. Entre le démarrage du contrat et la fin de l'année 2027, le périmètre à maintenir au titre du présent contrat sera celui présenté ci-après. Concernant le futur périmètre dans la nouvelle implantation de la criée de Concarneau (démarrage des prestations envisagé en septembre 2027), celui-ci n'étant pas en mesure d'être défini actuellement, il fera l'objet d'un avenant dans les premiers mois d'exécution du marché.

Concernant la station de Dinard, une nouvelle implantation devrait également aboutir fin d'année 2027, mais, le site d'implantation n'étant pas défini, il fera l'objet d'un avenant dans les premiers mois d'exécution du marché.

1.3.1 Descriptions des installations du site de Plouzané

Quelques chiffres :

- Réseau Eau de mer : 4186 m
- Réseau Eau glacée : 2620 m
- Réseau Eau de rivière : 1850 m
- Réseau Air comprimé : 2850 m
- Réseau de chaleur (réseau hors périmètre marché – relevant de l'exploitant de la chaufferie de la technopole)

L'alimentation en gaz des chaudières de chauffage du site de Plouzané est assurée par :

- Distribution par un réseau principal d'environ 2,5 km enterré,
- Pression de 1 bar,
- 18 chaudières de marque Guillot, de type Optimagaz et Modulonox, puissance installée : 3 828 KW, dont certaines à condensation. Réchauffement de l'eau de mer (aquaculture),
- Production d'eau chaude pour :
 - Chauffage des bâtiments,
 - Eau chaude sanitaire,
 - Batteries chaudes CTA des différents laboratoires :
 - Métrologie,
 - ICPMS,
 - Salles blanches,
 - Salle de conférence.

L'alimentation en eau de ville du site de Plouzané est assurée par :

- Réseau principal : 4,7 km enterré
- Distribution : bâtiments, sanitaires
- Distribution : ateliers, laboratoires
- Pression : 5 bars.

L'alimentation en eau glacée du site de Plouzané est assurée par :

- Un réseau d'eau glacée avec production centralisée
- Des équipements de production de froid (eau glacée, compresseurs, free cooling...)

Le réseau d'eau glacée n'alimente pas tous les bâtiments. Les bâtiments non alimentés ont, si nécessaire, leur production propre par locaux.

- 2 groupes de production d'eau glacée de 620 KW frigo chacun, soit 1240 KW frigo installés
- Réseau principal : 2,6 km,
- Température :
 - Départ du groupe froid : 7° C
 - Retour : 12° C
 - Pression : 7 bars
- Distribution :
 - Salles climatisées :
 - Salle de réunions,
 - laboratoire métrologie,

- laboratoires ICPMS,
- salles blanches,
- salles informatiques
- Refroidissement eau de mer (aquaculture)

L'alimentation en air comprimé du site de Plouzané est assurée par :

- 2 compresseurs à vis sèche (pour éviter la distribution de résidu d'huile dans les bassins aquacoles)
- Capacité de 500 m³/h
- Pression de distribution : 7 bars
- Réseau principal environ 3 km
- 1 sécheur adsorption d'air comprimé MWE

L'air comprimé est distribué dans tous les bâtiments – dont le môle - pour :

- Certains ascenseurs,
- Les ateliers mécaniques,
- Les laboratoires pour différents appareils : appareils à traction, spectromètre, vannes d'eau de mer,
- Aquaculture : oxygène pour les poissons,
- Containers de GENAVIR et laboratoires embarqués

L'alimentation en eau de mer du site de Plouzané est assurée par :

- 2 pompes d'aspiration immergées à Ste Anne : 160 m³/h chacune,
- 2 pompes de refoulement vers le château d'eau de mer : 100 m³/h,
- Château d'eau – démarrage des pompes asservies au remplissage du château d'eau :
 - 1 bassin supérieur de 250 m³
 - 1 bassin inférieur de 100 m³
- Dénivellation entre pompage et le château d'eau 80 m de hauteur,
- Distribution (4km) sur le Centre par gravitation dans les bâtiments :
 - Aquaculture,
 - Laboratoires,
 - Ateliers,
 - Alimentation containers (Genavir) et laboratoires embarqués.

1.3.2 Descriptions des installations

Le Centre de Bretagne : site de Plouzané, site expérimental d'Argenton et des stations rattachées, de Lorient, de Concarneau, de Dinard (non concerné par le présent marché) comprennent des installations diverses telles que :

- Bureaux ;
- Ateliers ;
- Bassins d'eau de mer et d'eau douce
- Locaux techniques (sous stations de chauffage et électriques (20 KV) pompage, etc.
- Amphithéâtre, salles de réunion, salles de conférence et salles de visio-conférence ;
- Restaurant ;
- Salles informatiques (salles serveurs, datacenter, calculateur) ;
- Laboratoires ;
- Chambres froides ;
- Centrales de production d'électricité, d'eau glacée, eau de mer, eau de rivière, air comprimé, d'azote, chauffage, climatisation ;
- Boucle HT 20 KV.

1.4 Evolution prévisible du périmètre

Évolutions prévisibles :

- Centre de Bretagne – site de Plouzané :
 - Le projet Confluence Science-Océan est amené à faire évoluer le périmètre des installations techniques (chauffage, ventilation, installations électriques) sur certains bâtiments (210, 218, 216) durant la période du présent contrat. Ce projet immobilier va consister à construire des bâtiments neufs mais dont le premier livré en 2029 sera hors contrat (marché global de performance avec maintenance de 3 ans intégrée au contrat). En revanche, ce projet va intégrer dans sa première opération la déconstruction de 3 bâtiments (210 et 236 prévus en 2027 et 216, déconstruction prévue à partir de 2029)
- Centre Bretagne – station de Concarneau
 - L'IFREMER est prévu quitter le site de la station Marine du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) de Concarneau en septembre 2027. L'IFREMER devrait intégrer de nouveaux locaux (bureaux et espaces de laboratoires), dont les travaux auront lieu début 2027 au sein de la criée de Concarneau.
- Centre Bretagne – station de Dinard
 - L'IFREMER est prévu quitter le site de la station du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) de Dinard en septembre 2027. Les futurs locaux ne sont pas connus à ce jour.

Ces évolutions feront l'objet d'avenants au contrat.

2 Objet du marché

2.1 Missions

2.1.1 Missions principales du titulaire du lot

Cf. CCTP commun à tous les lots.

2.1.2 Nature des prestations

Cf. CCTP commun à tous les lots.

2.2 Surveillance et conduite des installations

La conduite des installations ne concerne pas tous les sites : Cf. périmètre d'intervention.

2.2.1 Surveillance des installations

Cf. CCTP commun à tous les lots.

2.2.2 Conduite des installations

Cf. CCTP commun à tous les lots.

2.2.3 Spécificités par site

Spécificité du lot	
Bretagne	Le titulaire du lot garantit à l'Ifremer l'entretien et la maintenance des équipements techniques décrits dans l'inventaire, la conduite, la surveillance et exploitation de l'ensemble des installations techniques.

2.3 Maintenance préventive

2.3.1 Contenu de la prestation

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Les annexes à ce CCTP précisent la liste des équipements techniques objet des maintenances et exploitations attendues.

Des plans et gammes de maintenances sont également proposés et devront servir de base au chiffrage de la prestation.

Le prestataire pourra éventuellement proposer une amélioration de ces plans de maintenances/gammes dans le cadre de l'exécution du marché.

Toute modification sur les plans de maintenances/gammes devra être préalablement validée par Ifremer avant mise en application.

2.3.2 Calendrier

Cf. CCTP commun à tous les lots.

2.3.3 Organisation

Cf. CCTP commun à tous les lots.

2.4 Maintenance corrective

2.4.1 Contenu de la prestation

Cf. CCTP commun à tous les lots.

2.4.2 Pendant les heures ouvrées

Cf. CCTP commun à tous les lots.

2.4.3 Hors des heures ouvrées

Cf. CCTP commun à tous les lots.

2.5 Maintenance améliorative

Cf. CCTP commun à tous les lots.

2.6 Assistance aux contrôles périodiques obligatoires levée des observations

Cf. CCTP commun à tous les lots.

2.6.1 Spécificités du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	Le titulaire devra accompagner les contrôleurs techniques pour l'ensemble des visites réglementaires concernant les domaines exploités par le titulaire : électricité, chaufferies, productions froids (ESP), production air comprimé (ESP), portes/portails/barrières motorisées, ponts roulants, incendie, ... Il devra lever les non-conformités de premier niveau.

2.7 Accompagnement des travaux et assistance aux réceptions de travaux

Cf. CCTP commun à tous les lots.

2.8 Devoir de conseil

Cf. CCTP commun à tous les lots.

2.9 Périmètre d'intervention

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3 Niveau de service à atteindre

3.1 Obligations de résultats – valeurs des objectifs à atteindre

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3.1.1 Délais d'intervention

Cf. CCTP commun à tous les lots.

3.2 Obligation de moyens

3.2.1 Moyens humains

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Spécificités du lot

Le temps indiqué est du temps de technicien affecté au site par le titulaire du lot. Il s'entend hors intervention d'un sous-traitant ou d'un technicien du titulaire du lot non dédié au site.

Le volume horaire indiqué constitue un minimum. La proposition de volume horaire du titulaire devient le temps de présence minimum qu'il s'engage d'assurer pour la réalisation du contrat.

Spécificité du lot	
Bretagne	Qualifications : les intervenants présents à Plouzané et Argenton disposeront de compétences en chauffage, plomberie, frigorifique et d'électromécanique et supervisée par au moins un agent de maîtrise et un responsable de site. En complément, il conviendra d'assurer en permanence la présence pendant les heures ouvrées et lors des interventions le nécessitant au minimum 2 personnes disposant des qualifications et compétences pour manipuler les dispositifs de la boucle HT afin d'assurer ces actions en respectant les consignes de sécurité Haute Tension. Volume horaire indicatif du précédent contrat (périmètre technique (matériels, gammes et niveaux de maintenance non identiques) : • Concarneau : 50h/an (présence 1 fois par mois hors maintenance corrective ; l'Ifremer étant hébergé dans les locaux MNHN, la maintenance ne concerne que quelques équipements.) • Lorient : 150h/an (présence 2 fois par mois hors maintenance corrective) • Argenton : 400h/an (présence 1 fois par semaine hors maintenance corrective) • Plouzané 9 750h/an + encadrement par un chef d'équipe permanent - Volume comprenant l'entretien maintenance préventif et correctif des installations techniques ainsi que les menus travaux (exemple : passage nettoyeur pression sur zone à risques, salage route/escaliers, installation/déménagements ponctuels, manutentions diverses, remplacement dalles caniveaux techniques, dalles de faux-plafond, actions sur menuiseries, ...) • Le candidat devra présenter en mémoire technique les qualifications et habilitations minimales de ses équipes pressenties pour mener à bien les missions attendues pour validation. Astreintes : dans le forfait de rémunération • Présence d'une personne (rondier) sur site + astreinte en cas de besoin en dehors des heures ouvrées" intervention sur site de Plouzané sous 30 minutes. • le titulaire doit prévoir la présence en dehors des heures ouvrées (18h à 8h en semaine et ensemble des journées des samedis, dimanches et jours fériés, jours chômés IFREMER définis chaque début d'année) d'un rondier technique ayant pour but de réaliser une surveillance des installations techniques du site de Plouzané (<u>ronde 1 fois par quart de 12h00</u>) (voir fiche SPE 12 en annexe 5) ainsi que des actions de première nécessité en cas d'apparition d'une avarie technique (réarmement alimentation et équipements en énergie courant faible, chauffage, ventilation, plomberie, climatisation ; actions de sécurisation d'installations techniques ou bâtimentaires (consignations en énergies électriques et fluides, actions simples de protection des biens et des personnes sur ouvrages bâtimentaires, ...) appuyé par une astreinte domicile. Une surveillance de travailleur isolé sera mise en place pour l'aspect sécuritaire du travailleur isolé.

3.2.2

3.2.3 Moyens techniques

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Spécificités du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	Le titulaire du lot devra disposer des véhicules adaptés en type et nombre à ses équipes afin d'assurer des interventions sécurisées et garantir les temps d'interventions attendus. Si véhicule électrique, le titulaire pourra mettre en place à ses frais une borne électrique auquel sera associé du comptage. L'index compteur électrique sera relevé à chaque date anniversaire du contrat pour facturation (prix du Kwh moyen facture fournisseur) Des locaux, figurant en annexe N°10 seront mis à disposition du titulaire pour accueillir son personnel (bureaux, vestiaires) et ses sous-traitant, ainsi que des locaux de stockage et ateliers. Des espaces extérieurs seront également à la disposition du titulaire pour le stockage de matériels. Le mobilier s'y trouvant est propriété d'IFREMER. Si le titulaire souhaite y mettre son propre mobilier, il devra en informer l'IFREMER pour retrait de celui existant. En cas de défaut du mobilier en place, il en informera l'IFREMER pour remplacement. L'entretien de ces locaux sera réalisé par le titulaire lui-même. Toute réalisation de travaux au sein de ces locaux nécessitera un accord préalable par écrit (mail ou courrier) de l'IFREMER. Le titulaire veillera également à l'entretien des espaces extérieurs mis à sa disposition et veillera notamment à ce que le stockage qui y sera réalisé soit rangé et propre.

4 Prescription du lot technique

4.1 Introduction

Cf. CCTP commun à tous les lots.

4.2 Décomposition en sections techniques

Les équipements sont répartis en 6 sections :

- Section 01 : CCO – Structure, clos et couvert, second œuvre
- Section 02 : CVCP – Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, équipements sanitaires
- Section 03 : ELE – Electricité courants forts et faibles
- Section 04 : VRD/ESV – Voiries et réseaux divers, espaces verts
- Section 05 : PRO – Process
- Section 06 : SPE – Equipements spécifiques

4.3 Section 01 : CCO – Structure, clos et couvert, second œuvre

4.3.1 Toitures terrasses et chéneaux

Entretien des terrasses – spécificités du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	Hors marché

4.3.2 Second œuvre

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Second œuvre – spécificités du lot

Spécificité du lot	Maintenance ouvrants extérieurs
Bretagne	Le titulaire aura en charge sur la durée du contrat la maintenance préventive de niveau 1 de l'ensemble des menuiseries extérieures des sites soutenus (Plouzané, Argenton, Lorient). Cette maintenance comportera les actions de vérification de bonne manœuvre/mise en mouvement, graissages/savonnage des équipements coulissants et dispositifs d'ouverture/fermeture, réglages éventuels des dispositifs de manœuvre. Un programme de maintenance de l'ensemble du parc d'ouvrants sera présenté et validé par l'IFREMER en début de contrat (1 passage par ouvrant sur la durée du contrat).

Spécificité du lot	Menus travaux
Bretagne	Le titulaire aura en charge les menus travaux complémentaires suivants à la demande (ces demandes sont ponctuelles et n'engagent pas d'interventions supérieures à 2h/action individuellement) (voir fiche SPA 13 en annexe 5) : • Démontages de petits ensembles de serrureries (y compris les changements de canon/métalleries/mobiliers/équipements techniques en fonction de besoins ponctuels d'accompagnement de travaux • Petites réparations sur l'ensemble des ouvrants intérieurs et extérieurs, cloisons, vitrerie, miroiterie, stores, rideaux, la petite menuiserie bois/métal sur équipements divers (refixations, petites modifications sur mobiliers (placards, étagères, meubles sorbonnes/hottes de laboratoire, paillasses, ...). • Remise en place / remplacement ponctuelles de dalles de faux plafonds dégradées (actions ponctuelles de quelques dalles suite dégradations ponctuelles) – y compris fourniture de dalles de faux plafond (uniquement pour des dégradations ponctuelles) hors sinistre et vice caché. • Réalisation du salage manuel de certaines zones de cheminements piétons et/ou véhicules - zones limitées entrées/sorties/escaliers extérieurs de bâtiments et du centre (fourniture des sels à la charge d'Ifremer) • Retrait de matériaux de revêtements suite dégradations ponctuelles (chute dalle de faux-plafond, dalle de sol décollée). • Nettoyage des filtres des surgélateurs du centre (nombre 35) • Actions ponctuelles de nettoyage, débarrassage en abords extérieurs de bâtiments (évacuations petits animaux morts, retrait de branchages, évacuations de matériaux divers) suite à dégâts, dégradations, accident, incident, – actions ponctuelles de volume temps inférieur à 1h hebdomadaire globalisé (actions non systématiquement hebdomadaires et ne nécessitant pas d'équipement ou engin spécifique)

4.4 Section 02 : CVCP – Chauffage, ventilation, climatisation et plomberie

4.4.1 Chauffage

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Chauffage – spécificités du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	Le titulaire du lot sera chargé de la maintenance préventive et corrective et de la conduite, exploitation des installations via en partie par la GTC, il affinera sa conduite par autant de rondes que nécessaire. Par défaut, la température à maintenir dans les pièces chauffées est de 19° Celsius dans les locaux à usage de bureau et 16° Celsius dans les espaces de stockage, tant que la température extérieure sera supérieure à - 4° C. Il sera procédé à un ralenti de nuit de 20h00 à 6h00, de 2 ° Celsius tant que la température extérieure sera supérieure à - 4° C. L'Ifremer se réserve le droit de spécifier ponctuellement une température supérieure. Pour des températures inférieures à - 4°C le titulaire doit assurer les meilleures conditions de chauffage possible en tenant compte des capacités des installations. En règle générale la saison de chauffe commence du 15 Octobre au 15 mai inclus, soit 212 jours, sauf disposition particulière. Le chauffage des locaux pourra être, à la demande du représentant de l'Ifremer, formulée avec un préavis de 24 heures, commencé ou arrêté à des dates différentes. 9 chaufferies sont transformées en sous station du réseau de chaleur dont 5 mixtes.

4.4.2 Climatisation

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Contrôle, manipulation et traçabilité des fluides frigorigènes

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Systèmes de conditionnement d'air

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Inspection de l'équipement de réfrigération

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Climatisation – spécificités du lot

Spécificité du lot	Période de rafraîchissement
Bretagne	Le titulaire du lot sera chargé de la maintenance préventive et corrective et de la conduite, exploitation des installations via en partie par la GTC, il affinera sa conduite par autant de rondes que nécessaire. Pour le local du calculateur (Datarmor), il est demandé le maintien de la température de 22°C, HR 45 %, en conséquence en hiver un groupe froid sera fonctionnel afin de pouvoir maintenir les locaux en hygrométrie et température. Maintien à jour du plan d'inspection (rédaction et approbation) Une maintenance de niveau 4 constructeur est demandée sur les équipements de production sensible : - Bât. 203 : Daikin – 2 GF MacQuay - Bât. 215 : Carrier – 1 GF - Bât. 260 : Carrier – 1 PAC Eau de Mer - Bât. 280 : Carrier – 1 GF - Bât. 208 : Schneider – 3 Inrows - Bât. 209 : Stulz – 4 Inrows - Bât. 226 : Trane – 1 GF

4.4.3 Réseaux techniques

Traitement et Analyse des eaux

Cf. CCTP commun à tous les lots.

4.4.4 Ventilation

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Ventilation – spécificités du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	Le titulaire du lot sera chargé de la maintenance préventive et corrective et de la conduite, exploitation des installations via en partie par la GTC, il affinera sa conduite par autant de rondes que nécessaire. Le titulaire sera chargé de réaliser annuellement le contrôle des débits d'extraction de chaque bouche raccordée à un réseau d'extraction mécanique (ne concerne pas les hottes/sorbonnes/bras aspirants) et de fournir le tableau de localisation de chaque bouche précisant le débit mesuré. Le contrôle des registres coupe-feu seront également vérifiés et localisés. Les Extracteurs, hottes et gaines en cuisine aux bâtiments 211, font l'objet d'une gamme spécifique (voir fiche SPE 11, en Annexe 5)

4.4.5 Chambres froides

Spécificités du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	Le titulaire du lot a en charge la mise en place (mise en place et raccordement) du conteneur frigorifique dont dispose l'IFREMER pour permettre de vider les chambres froides pendant l'opération de maintenance et nettoyage de ces chambres froides (à la charge du présent titulaire) – concerne les chambres froides du bâtiment 211 (Chambres froides négatives et positives Restauration) et chambre froide positive et négative du bâtiment 233 (échantillons scientifiques). Cette prestation à inclure comporte également la mise en place d'une surveillance spécifique de ce conteneur frigorifique pendant la période de ces opérations (surveillance à raccorder sur la GTC ou mise en place de rondes spécifiques jour et nuit). Pour les chambres froides de restauration, un rapport de maintenance sera à fournir à l'IFREMER à destination du gérant de restauration (dossier sanitaire)

4.4.6 Pompes à chaleur et thermofrigopompes

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Spécificité du lot	
Bretagne	Le titulaire du lot sera chargé de la maintenance préventive et corrective et de la conduite, exploitation des installations via en partie par la GTC, il affinera sa conduite par autant de rondes que nécessaire. La PAC Eau de Mer à Argenton (260) fera l'objet de deux visite annuelle constructeur de niveau 4. Ainsi que les deux échangeurs à plaques Eau de Mer feront l'objet de nettoyage par rétro lavage ou par démontage selon les cas.

4.4.7 Plomberie, équipements sanitaires

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Spécificité du lot	
Bretagne	Le titulaire du lot sera chargé de la maintenance préventive et corrective et de la conduite, exploitation des installations via en partie par la GTC, il affinera sa conduite par autant de rondes que nécessaire.

4.4.8 Disconnecteurs hydrauliques

Cf. CCTP commun à tous les lots.

4.4.9 Eau chaude sanitaire

Prescriptions

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Vérification de l'absence des légionnelles

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Spécificité du lot	Points à risque Légionnelles
Bretagne	Bâtiment 211 – ECS restaurant, 218 – Echangeur ECS, 221 ECS

4.4.10 Plomberie et sanitaires – spécificités du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	Le titulaire du lot sera chargé de la maintenance préventive et corrective et de la conduite, exploitation des installations via en partie par la GTC, il affinera sa conduite par autant de rondes que nécessaire. Pour les douches de sécurité du centre, une purge de chaque équipement est à réaliser tous les 3 mois. - La purge trimestrielle des douches de sécurités est effectué par les agents scientifiques des laboratoires. En cas de fuite ou manque de débit, une demande d'intervention corrective est émise par la GMAO pour traiter le problème par le titulaire du lot.

4.5 Section 03 : ELE – Electricité

4.5.1 Electricité courants forts

Haute tension (Cellules HT + transformateur HT/BT)

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Spécificités du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	Le centre de Bretagne dispose d'une boucle de distribution HT sur le site de Plouzané. Le titulaire du lot a en charge la conduite, la surveillance et l'exploitation de cette boucle HT et de ses équipements associés (postes HT, Transformateurs, Cellules, chargeurs 48V, ...) ainsi que la maintenance préventive de niveau 1 à 4 sur ces équipements. Le titulaire du lot sera chargé de la maintenance préventive et corrective et de la conduite, exploitation des installations via en partie par la GTC, il affinera sa conduite par autant de rondes que nécessaire. Il sera demandé au titulaire du lot de mettre en place sur la durée du marché (4 ans) un contrat de maintenance constructeur sur l'ensemble du matériel HT (1 visite /matériel tous les 4 ans). Ce contrat devra justifier du partenariat du constructeur Schneider dans le cas d'une sous traitance.

4.5.2 Basse tension

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Spécificités du lot

Spécificité du lot		
Bretagne	Pour le centre de Bretagne, ce poste comprend également les actions de maintenance correctives sur les appareillages terminaux informatiques (prises RJ) – réparations ponctuelles (resserrages, remplacement prise en cas de casse, ...).	Exploitation, maintenance et surveillance des réseaux électriques normal, secours et ondulé. La maintenance préventive niveau 4 est au marché pour la production secours et ondulé. Il est demandé au titulaire du lot de mettre en place un contrat de maintenance constructeur sur l'ensemble du matériel. Ce contrat devra justifier du partenariat du constructeur dans le cas d'une sous-traitance.

4.5.3 Maintenance préventive TGBT

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Spécificités du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	Maintenance des panneaux solaires (Cf. inventaire et plans de maintenance) Le titulaire devra assurer la maintenance préventive et corrective des installations de production électrique solaire du Centre de Bretagne (3 abris à vélos + panneaux solaires au bâtiment 208) – maintenance des panneaux + dispositifs associés (armoires de transformation/pilotage) Le titulaire du lot assurera la conduite, la surveillance et l'exploitation des équipements liés au régime du Neutre « I.T. » (Centrale d'injection, localisateur de tores, tores. Un rapport mensuel sera fourni sur le détail des alarmes émises et traitées (voir fiche SPE 14 en annexe 5). Le titulaire du lot assurera la conduite, la surveillance et l'exploitation des équipements de comptages des énergies élec et fluides (des compteurs jusqu'à la passerelle d'acquisition (Socomec, Schneider, ...))

4.5.4 Blocs de secours

Spécificité du lot	
Bretagne	Le titulaire du lot sera chargé de l'entretien maintenance préventive et corrective de l'ensemble de blocs de secours sur l'ensemble des bâtiments du Centre de Bretagne.

4.5.5 Groupes électrogènes

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Groupes électrogènes – spécificités du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	Le titulaire du lot sera chargé de la maintenance préventive et corrective de niveau 1 à 4 et de la conduite, la surveillance et l'exploitation des installations via l'automate de APM de la centrale et la GTC, il affinera sa conduite par autant de rondes que nécessaire. Présence de 2 groupes électrogènes centraux, couplage fugitif HT sur le site de Plouzané qui reprennent l'ensemble de l'alimentation électrique du site de Plouzané. Il sera demandé au titulaire du lot de mettre en place sur la durée du marché (4 ans) un contrat de maintenance constructeur sur l'ensemble du matériel (1 visite mécanique, 1 visite électrique tous les ans). Ce contrat devra justifier du partenariat du constructeur REHLKO dans le cas d'une sous traitance. Voir inventaire pour l'ensemble des groupes électrogènes du centre et plans de maintenance (centre, 209, 260, 275)

4.5.6 CFA – Electricité courants faibles

GTC – Gestion technique centralisée

Le centre de Bretagne est équipé d'une GTC Desigo CC de Siemens pour assurer le pilotage et exploitation de certains équipements techniques (toutes les installations techniques n'y sont pas raccordées) (4700 Pts BA, 2600 Pts Scada, 140 Pts Meter)

Le titulaire a en charge le pilotage des installations techniques en utilisant cet outil GTC lorsque ces équipements y sont raccordés (pas d'actions locales sauf en cas d'impossibilité ou de blocages ponctuels) – Chaque action de pilotage depuis la GTC devra être confirmée par passage in situ pour confirmation de la bonne transmission des actions.

Les actions d'intégration de nouveaux équipements sur cette GTC ne sont pas à la charge du titulaire (réalisé par Ifremer et son prestataire)

Certains équipements non raccordés à ce jour pourront être raccordés pendant la période du marché du présent contrat et les pilotages de ces nouveaux équipements raccordés seront alors à réaliser depuis cet équipement GTC.

Il faudra considérer que chaque alarme remontant sur la GTC équivaudra à une demande d'intervention pour analyser l'origine de cette alarme et traitement qui en découle – toutes ces actions seront à consigner dans l'outil GMAO.

Protection incendie

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Système de sécurité incendie

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Système de sécurité incendie – spécificités du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	Le titulaire du lot sera chargé de la maintenance préventive et corrective de niveau 1 à 4, de la conduite, de la surveillance et de l'exploitation des installations d'alarme, de détection et extinction incendie. Il sera demandé au titulaire de mettre en place un contrat de maintenance constructeur sur l'ensemble du matériel. Ce contrat devra justifier du partenariat du constructeur dans le cadre d'une sous-traitance et justifier de la certification APSAD. Remise du rapport Q7 de chaque installation annuellement. (Intervention en cas de défaut sur installation pour levée de doute, recherche de défaut de ligne, identification des zones sur déclenchement, réarmement, appel des secours et astreinte si nécessaire,...) Ceci nécessite que le personnel soit formé à la manipulation des centrales incendie. Voir annexe 5 – Fiche SPE 10 Concerne : - Les installations d'alarme incendie (centrales de type 1 à 4) - Les centrales d'extinction automatique (1 installation au bâtiment 208 et 2 installations au bâtiment 209)

4.6

4.7 Section 04 : VRD/ESV – Voiries et réseaux divers, espaces verts

4.7.1 Espaces extérieurs – spécificités du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	Actions de sécurisation du site : salage manuel des cheminements piétons au besoin (fourniture des sels à la charge d'Ifremer), réparations ponctuelles de désordres sur clôtures et serrureries, menus travaux de réparation/mise en sécurité ponctuels sur éléments en façade ;

4.7.2 Réseaux EU – spécificités du lot

Le titulaire du lot aura à sa charge le débouchage et le curage ponctuel du réseau EU/EV/EP en cas de difficulté d'écoulement ou de bouchon.

Spécificité du lot	Maintenance
Bretagne	Pour garantir un fonctionnement efficient du réseau EU, le titulaire aura à sa charge le curage du réseau eaux usées (EU) sur la durée du marché. Il proposera à la validation de l'IFREMER un planning du curage des différents secteurs et site pour la durée du contrat.

4.7.3 Pompes de relevage

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Pompes de relevage – spécificités du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	Le titulaire du lot sera chargé de la maintenance préventive et corrective et de la conduite, exploitation des installations via en partie par la GTC, il affinera sa conduite par autant de rondes que nécessaire (2 pompes à Lorient, en chaufferies, filtration bassin 227)

4.8 Section 05 : PRO – Process

4.8.1 Interventions pour les laboratoires, locaux process

Spécificité du lot	
Bretagne	Le titulaire devra prévoir les interventions en maintenance corrective urgentes sur les installations de plomberie présentes dans les laboratoires (sur pilotage et demande du service IMA) : consignations, isolements de réseaux d'alimentation en eau (eau douce, eau de mer) en PVC, PE, ... ou sur réseaux d'évacuations afin de palier à une dégradation des installations ou bâtiments. Pour toutes intervention, une procédure d'intervention est d'écrite pour chaque cas en annexe
	Prestation spécifique (poste du marché à indiquer dans le DPGF) Installation de filtration (sous-sol) et de traitement de l'eau (containers extérieurs) du Bassin au bâtiment 227 : Le titulaire du lot sera chargé de la maintenance préventive et corrective et de la conduite, exploitation des installations via en partie par la GTC, il affinera sa conduite par autant de rondes que nécessaire
	Pour certains équipements techniques liés au Process, des procédures complémentaires de pilotage/maintenance sont à respecter et concerne : • Labo métrologie au bâtiment 221 (voir fiche SPE 02 en annexe 5) • Installations liées au process informatique au bâtiment 209 et 208 PRA (voir fiche SPE 09 en annexe 5) • Surveillance des surgélateurs -80°C (voir fiche SPE 06 en annexe 5) • Site d'Argenton : sur ce site, un arrêt technique annuel d'environ 1 mois ½ en novembre et décembre de chaque année regroupe un ensemble de prestations de maintenance préventive et curative que doit réaliser le titulaire, incluant quelques prestations spécifiques associées aux process du labo (voir fiche SPE 07 en annexe 5) • Gaz spéciaux (voir fiche SPE 01 en annexe 5) • Filtration Bassin 227 (voir fiche SPE 03 en annexe 5) • Filtration eau de mer 218 • Accès en toitures et à proximité de rejets de ventilation de laboratoires (voir fiche SPE 04 en annexe 5) • Curage pompage eau de rivière (voir fiche SPE 05 en annexe 5) • Procédure Renater (voir fiche SPE 08 en annexe 5) Chacune de ces interventions spécifiques fait l'objet d'une fiche descriptive en annexe 5 de ce marché.

4.8.2 Pompage et traitement eau de mer / rivière

Pompage et traitement eau de mer / rivière – spécificités

Spécificité du lot	
Bretagne	Cf. inventaire et plans de maintenance Le titulaire du lot sera chargé de l'entretien maintenance préventive et corrective et de la conduite, exploitation des installations via en partie par la GTC, il affinera sa conduite par autant de rondes que nécessaire. Ce poste comprend également le nettoyage annuel des échangeurs eau de mer du centre. (1 au 226, 8 au 218, 4 au 217, 5 au 260)

4.8.3 Nettoyage des bassins et caniveaux eau de mer / rivière

Spécificité du lot	
Bretagne	Voir inventaire et plans de maintenance Pour le Centre de Bretagne, les actions suivantes sont attendues : • Nettoyage/contrôle des 2 pompes immergées eau de mer au 202 : 3 fois /an • Mise en place d'anoxie régulière des réseaux d'eau de mer entre le 202 et le décanteur au 205 : 2 fois /an • Curage des bassins haut et bas du château d'eau de mer 206 : 2 fois /an • Curage du puits de pompage eau de Rivière : 4 fois / an • Curage/ défeuillage / nettoyage des canaux de pompage d'eau de rivière (3 canaux) : 6 fois/an • Purge de chasses régulières sur le château d'eau de rivière au 219 pour éviter l'accumulation de dépôts en fond de cuves : 2 fois / an • Curage du bassin de décantation eau de mer (proximité bâtiment 205) : 3 fois / an • Curage cuve d'aspiration des pompes de relevage Eau de mer au pied du bâtiment 205 (cuve de 115m3 environ) avec nettoyage des 2 crépines : 3 fois / an. Les crépines feront l'objet de nettoyage rapproché selon besoin. • Accompagnement curage puits décantation Eau de Mer sortie bât. 218

4.8.4 Air comprimé

Surveillance de l'état du réseau air comprimé

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Air comprimé– spécificités du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	Voir inventaire et plan de maintenance Le titulaire du lot sera chargé de l'entretien maintenance préventive et corrective et de la conduite, exploitation des installations via en partie par la GTC, il affinera sa conduite par autant de rondes que nécessaire. Il sera demandé au titulaire du lot de mettre en place sur la durée du marché (4 ans) un contrat de maintenance constructeur sur l'ensemble du matériel (1 visite tous les ans). Ce contrat devra justifier du partenariat du constructeur Atlas Copco dans le cas d'une sous traitance. - au bât 203 : 1 ZR55 VSD, 1 ZT55 VSD, 1 sécheur adsorption d'air comprimé MWE - au bât 275 (Concarneau) : 1 SF10 + sécheur + générateur azote

4.8.5 Process – spécificités du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	Nettoyage des filtres des surgélateurs du centre

4.9 Section 06 : SPE – Equipements spécifiques

4.9.1 Matériel de cuisine

Spécificités Matériel de cuisine – Site de Plouzané

Le titulaire du lot sera chargé de l'entretien maintenance préventive et corrective. Le titulaire du lot assurera le diagnostic de panne en cas de dysfonctionnement.

Les équipements de production de froid (chambres froids positives / négatives sont à prendre en compte au marché

4.9.2 Portes et barrières motorisées

Cf. CCTP commun à tous les lots.

4.9.3 Portes automatiques et portes-rideaux

Spécificité du lot	
Bretagne	Cf. inventaire et plans de maintenance

4.9.4 Portails et barrières levantes

Spécificité du lot	
Bretagne	Cf. inventaire et plans de maintenance

5 Exécution du marché

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.1 Horaires et jours ouvrés

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.2 Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouvertures (Cf. Annexe 4 : horaires d'ouverture des sites du lot) correspondent aux périodes où le titulaire du lot est en mesure d'accéder et d'intervenir de manière habituelle sur le site.

5.3 Organisation du titulaire du lot

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.3.1 Organisation des interventions correctives en astreinte (en dehors des heures et jours ouvrés)

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.3.2 Organisation des interventions correctives pendant les heures et jours ouvrés

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.3.3 Organisation de la maintenance préventive

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.4 Fournitures et prestations

5.4.1 A la charge du titulaire du lot ; compris au forfait

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.4.2 A la charge de l'Ifremer

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.4.3 Fournitures et prestations – spécificités du lot

Spécificité du lot	Fournitures	Mise à disposition de locaux – locaux du titulaire
Bretagne	Les produits de traitement de l'eau (sel, résines), pour les bassins d'essais (produits de désinfection et maintien des qualités de l'eau de mer et eau douce : PH, Th, Etc.) - hors marché	Mise à disposition des bâtiments 203 et 203B : • Cuisine • Réfectoire équipé • Sanitaires et vestiaires mixtes • Ateliers (mécanique, plomberie, électricité) • Bureau pour responsable de site • Salle de réunion 2 ordinateurs avec connexion au réseau. 6 tablettes connexion GMAO.

5.5 Personnel du Titulaire du lot

5.5.1 Organisation

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.5.2 Suivi des connaissances techniques et sécurité

Cf. CCTP commun à tous les lots.

5.6 Gestion outils informatiques

5.6.1 GTC

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6

Spécificité du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	L'Ifremer est propriétaire de la GTC et met à disposition l'outil pour la conduite et l'exploitation des équipements techniques qui y sont raccordés (tous les équipements techniques du centre ne sont pas raccordés à cette GTC). L'Ifremer ouvrira les comptes personnels et nominatifs sur le superviseur de la GTC permettant l'accès aux données Le logiciel et les appareils liés à la GTC sont la propriété de l'Ifremer. La GTC permettra au titulaire du lot de gérer les informations et alarmes techniques des sites de Plouzané, Argenton et Lorient. Le titulaire devra informer l'Ifremer des améliorations à apporter au système (modifications de vue, données à remonter, paramétrage,...) Relevé de l'ensemble des compteurs d'énergie du site à réaliser par le titulaire 1 fois / mois et à transmettre au service IMA ainsi que le bilan annuel en fin d'année. Il sera demandé au prestataire de réaliser régulièrement des essais de bonne remontée de défauts entre les équipements raccordés et la supervision de la GTC sur les équipements critiques et à chaque intervention en gamme préventive pour l'ensemble des équipements raccordés à la GTC quel que soit leur niveau de criticité.

6.1 Procédures d'intervention

6.1.1 Généralités

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.2 Modalités et conditions d'exécution

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Pour le centre de Bretagne, l'annexe 6 précise les modalités d'évaluation de la prestation.

Cette évaluation sera réalisée de manière mensuelle au minimum en lien avec le prestataire et suivant les conditions et modalités présentées dans cette annexe.

L'accès à cette GMAO se réalisera par un poste à connecter au réseau en local mis à disposition au bâtiment 203 (bureau responsable site prestataire).

6.3 Accès

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.3.1 Règles générales aux zones d'accès contrôlés

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.3.2 Accès aux laboratoires accrédités

Se reporter aux procédures spécifiques jointes au présent document.

6.4 Conditions particulières

6.4.1 Amiante

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.4.2 Activités en site occupé

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.4.3 Exigences relatives à la communication et à la transparence

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.5 Livrables et reporting

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.5.1 Qualité et suivi des consommations

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.5.2 Audit technique d'entrée

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.5.3 Les documents de la maintenance

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Spécificité du lot

Spécificité du lot	
Bretagne	Suivi sous la GMAO des défauts constatés sur les CPI + constat si défaut intempestif ou permanent + action réalisée pour lever le défaut. Main courante au bâtiment 218, 260, 280 : document listant les interventions, visites sur ces bâtiments Mains courantes sur les chaufferies

6.5.4 Réunions de pilotage

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.5.5 Rapport d'activité

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.5.6 Indicateurs de performance

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.5.7 Audit technique de sortie

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.5.8 Livrables – spécificités du lot

Spécificité du lot	Fréquence du rapport d'activité	Site avec report automatique des compteurs	Fréquence des réunions de travail et visites périodiques
Bretagne	Mensuelle	Report automatique partiel Il est demandé au prestataire de réaliser mensuellement le relevé des différents compteurs énergétiques du site (gaz, électricité, eau de ville, ...)	Réunion de travail hebdomadaire ; compte-rendu à la charge du titulaire

6.6 Sécurité

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.6.1 Plan de prévention

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.6.2 Signalisation des travaux et permis de feu

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.6.3 Circulation à l'intérieur des sites

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.7 Environnement

Cf. CCTP commun à tous les lots.

6.8 Modalités de prise de marché

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Pour le lot Bretagne, le tableau du CCTP commun à tous les lots est remplacé par le suivant :

Date	Echéance
J-90	Prise de rendez-vous avec Ifremer
J-60	Fourniture des données personnelles du personnel du titulaire + sous-traitants
J-60	Réunion « préparation marché » entre Titulaire et Ifremer Rédaction du plan de prévention Démarrage de la cellule Méthode du Prestataire pour création / montage des plans de maintenance pour être prêt le premier jour de démarrage de la prestation Maintenance Programme de formation des personnels du titulaire
J-30	Réunion de remise des documents et informations maintenance : -Coordonnées et modalités d'accès au service de dépannage -Coordonnées et modalités d'accès au service d'astreinte -Liste des techniciens affectés au site -Copie des habilitations électriques et frigorifiques des techniciens affectés -Modalités d'accès au site -Préparation de l'ordre du jour de la réunion de « prise de marché » à J0 -Main courante -Feuille de temps forfait -Echéancier de maintenance préventive commençant à la date de prise en charge -Carnet sanitaire et carnet de suivi des consommations d'énergies -Livret de chaufferie -Plan de prévention dûment signé
J-20	Arrivée équipe de prise en main (chef de site , cellule méthode...) Le titulaire est opérationnel sur la GMAO Ifremer
J-10	Réunion de « Prise de marché » Mise à disposition des habilitations des personnels sur site Arrivée sur site des moyens du titulaire : TO
J0	Equipe complète du titulaire opérationnelle (y compris sous-traitance)
J+10	Réunion de « prise en charge » : inventaire des équipements
J+30	Remise du rapport final de prise en charge
J+30	Réunion de pilotage ; 1er retour sur la prestation

7 Liste des pièces jointes au CCTP

- Périmètre technique
- Plans des sites concernés :
 - Plouzané
 - Argenton
 - Lorient
 - Concarneau
- Documents spécifiques :
 - Liste des bâtiments concernés par le marché avec surfaces et plans des niveaux
 - Plans des réseaux Plouzané
- Inventaire des équipements et niveau de maintenance
- Plans de maintenance des équipements
- Procédures d'intervention spécifiques

8 GMAO de l'Ifremer – spécificité du lot

Cf. CCTP commun à tous les lots.

Pour le Centre de Bretagne, il sera demandé au Titulaire d'intégrer les nouveaux équipements techniques installés en cours de contrat :

- Nouveaux appareils en remplacement d'appareils existants
- Nouveaux appareils suivant travaux réalisés sur le centre

Ainsi que le retrait des équipements réformés.

Ceci comprend la saisie des équipements, de leurs caractéristiques, localisations, points de mesures, plans de maintenances et toute donnée associée à ces équipements devant être renseignées dans l'outil GMAO.

Le titulaire devra également assurer la saisie des plans de maintenance de l'ensemble des équipements de l'inventaire technique (saisie des gammes) en début de contrat ainsi que la planification de ces plans de maintenance chaque année.

A noter que les gammes à saisir seront celles définies au présent appel d'offre.

Toute modification sur les plans de maintenances/gammes devra être préalablement validé par Ifremer avant saisie dans l'outil GMAO.

La saisie des interventions devra être effectuée sous 24 heures. Elle comprendra au minimum :

- Le type d'opération
- Le libellé
- L'équipe travaux et le superviseur
- La localisation
- Le domaine
- L'équipement
- Le type de défaut constaté (mécanique, électrique, aéraulique, ...)
- Le compte rendu détaillé (description technique de la défaillance et défaut, analyse de l'origine du défaut, action détaillée réalisée, suite nécessaire pour améliorer ou rétablir la situation, ...)
- Les heures passées par chaque intervenant
- Les pièces de rechanges utilisées
- ...

En cas de panne de la GMAO pendant une période, le prestataire devra prendre en compte les éventuelles demandes de services durant cette période et ensuite réaliser la saisie de ces demandes et actions en découlant dans la GMAO lors de sa remise en service.

Annexe 1 : inventaire du stock de pièces de rechange

Cf. document annexé.

Annexe 2 : implantations du lot

Centre de Bretagne

Centre de Bretagne
Technopole de la Pointe du Diable
CS 10070
29280 PLOUZANE

Station Expérimentale d'Argenton
Presqu'île du Vivier
29840 ARGENTON

Station de Lorient
8 rue François Toullec
56100 LORIENT

Station de Concarneau
Quai de la Croix (Station biologique du MNHM)
29187 CONCARNEAU CEDEX

Annexe 3 : présence de personnel Ifremer sur place jour/nuit

Site Plouzané :

- Pas de personnel Ifremer les nuits et week end, astreinte domicile avec GSM remontant les alarmes de la GTC.
- Présence du gardien au poste de garde le week end de 9h à 17h et les nuits en semaine jusqu'à 20h30 le soir et à partir de 6h30 le matin.

Astreinte IFREMER :

Une personne de la direction du centre Bretagne assurera une astreinte à domicile. Cette astreinte à vocation être sollicité par le titulaire du marché en cas de difficulté technique que le titulaire ne peut résoudre et de nature à impacter l'activité du centre Bretagne.

Il peut se déplacer sur site au besoin.

Mise place au 2nd semestre 2026, les modalités de cette astreinte seront précisées en période de préparation.

Annexe 4 : horaires d'ouverture des sites du lot

Site	Jours d'ouverture	Horaire d'ouverture	Horaire de fermeture
Centre Bretagne			
Plouzané	Du lundi au jeudi Vendredi	8H00 8h00	18h00 17h00
Lorient	Du lundi au jeudi Vendredi	8H00 8h00	18h00 17h00
Argenton	Du lundi au jeudi Vendredi	8H00 8h00	18h00 17h00
Concarneau	Du lundi au jeudi Vendredi	8H00 8h00	18h00 17h00

Annexe 5 : procédures d'intervention spécifiques

- Fiche SPE 01 : les gaz spéciaux
- Fiche SPE 02 : les laboratoires accrédités : 221
- Fiche SPE 03 : Filtration Bassin 227
- Fiche SPE 04 : Accès en toitures et à proximité de rejets de ventilation de laboratoires
- Fiche SPE 05 : Curage pompage eau de rivière
- Fiche SPE 06 : surgélateurs – 80°C
- Fiche SPE 07 : Arrêt technique d'Argenton
- Fiche SPE 08 : Renater – Réseau fibre Orange
- Fiche SPE 09 : Interventions salles Informatiques au 209 et 208
- Fiche SPE 10 : SSI
- Fiche SPE 11 : Hottes et gaines de cuisine
- Fiche SPE 12 : Ronde technique
- Fiche SPE 13 : Menus travaux
- Fiche SPE 14 : CPI

Annexe 6 : PROCEDURE D'EVALUATION DE LA QUALITE DE LA PRESTATION

Ci-joint :

- Notice explicative de la grille d'évaluation de la qualité de la prestation servant de base à l'évaluation qualitative et établissement des pénalités applicables au marché.
- Feuille de calcul excel qui servira de base d'évaluation de la prestation

Annexe 7 : tableau d'inventaire des équipements techniques objet du présent marché

Tableau Excel ci-joint listant l'ensemble des équipements techniques pour le lot 8 Centre de Bretagne

Annexe 8 : Périmètre de maintenance

Tableau Excel précisant le périmètre de d'entretien maintenance exploitation attendu en fonction des domaines.

Annexe 9 : GAMMES/PLANS DE MAINTENANCES

Tableau Excel présentant l'ensemble des gammes/plans de maintenances en base pour cet appel d'offre.

Annexe 10 : LOCAUX MIS A DISPOSITION DU TITULAIRE

Voir document joint.

Annexe 11 : SURFACES DES BATIMENTS DU CENTRE BRETAGNE

Voir document joint.